

Conformément à l'avis paru dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du 29 mai 2026 N° 20, l'Assemblée communale de ce jour est ouverte à 20h15 par son président M. Lionel Richard.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sylvie Gigon Rotunno, secrétaire communale.

La liste électorale pour cette assemblée est arrêtée à 1308 ayants droit de vote en matière communale.

On note la participation de 25 électrices et électeurs. Le Conseil communal est au complet. Le Président rappelle l'article 20 du Règlement d'organisation.

MM. Prenez et Charmillot sont désignés comme scrutateurs.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 8 décembre 2025
2. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Baptiste Bardyn de nationalité française et domicilié à Fontenais
3. Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes annuels 2025
4. Informations communales
5. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 décembre 2025

Le Président informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 2025 a été déposé publiquement 15 jours après l'assemblée. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal.

Mis au vote, le procès-verbal du 8 décembre 2025 est accepté, selon l'article 23 alinéa 3 du Règlement communal d'organisation.

2. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Baptiste Bardyn de nationalité française et domicilié à Fontenais

La conseillère communale Mme Angélique Kunz présente M. Baptiste Bardyn qui est né en France en 2004, il a effectué toute sa scolarité dans le Jura étant arrivé à Fontenais en 2010. Il a 2 sœurs et un frère et il vit chez ses parents. Depuis août 2023, il est en formation de mécanicien de production chez Louis Lang SA à Porrentruy, elle se terminera en juillet de cette année. Baptiste Bardyn est intégré à la vie associative de Fontenais et de la région. Il ne songe pas quitter la Suisse, c'est pour cela qu'il demande la nationalité.

Entrée en matière acceptée

Selon la tradition communale, c'est par applaudissement que l'assemblée approuve la demande de naturalisation de M. Bardyn.

3. Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes annuels 2025

Le maire M. Victor Egger prend la parole, les comptes affichent un excellent résultat, alors que le budget prévoyait un déficit de 148'582 francs, avec un prélèvement de 100'000 francs sur la réserve de politique budgétaire. Nous clôturons l'exercice sur un résultat net positif de 45'549 francs pour le compte général et une attribution non négligeable à la réserve de politique budgétaire. Soit un delta positif de près de 600'000 francs. Ce résultat mérite d'être analysé ; il s'explique en grande partie par deux éléments extraordinaires : d'une part les rentrées fiscales immobilières supérieures aux prévisions et d'autre part la réévaluation obligatoire du patrimoine financier, qui intervient tous les 5 ans.

Sans ces éléments exceptionnels, l'année 2025 aurait néanmoins terminée proche de l'équilibre grâce à la rigueur dont ont fait preuve les autorités et l'administration dans la gestion des dépenses. Cela confirme que les efforts entrepris ces dernières années portent leurs fruits et que la maîtrise des charges demeure une priorité constante.

La réévaluation du patrimoine financier d'environ 700'000 francs, a eu plusieurs effets positifs. Elle a notamment permis de finaliser totalement le rattrapage comptable lié à l'action sociale (350'000 francs), ainsi que l'amortissement des actions Thermoréseau (158'000 francs) et EDP SA (30'000 francs), tout en permettant d'alimenter la réserve de politique budgétaire à hauteur de 300'000 francs.

Ces opérations renforcent la solidité de notre bilan. Elles témoignent d'une gestion saine et prudente des finances. Il est essentiel de rappeler que ces écritures comptables n'améliorent pas directement les liquidités de la commune. Autrement dit, elles renforcent notre situation patrimoniale, mais elles ne remplissent pas davantage notre trésorerie. Nous devons garder les pieds sur terre malgré des chiffres qui pourraient paraître particulièrement favorables. Le cash-flow présenté dans ces comptes ne reflète pas entièrement les défis auxquels nous restons confrontés. Notre objectif demeure inchangé ; retrouver progressivement, à l'horizon 2030, un flux de trésorerie plus robuste et moins vulnérable. Cette ambition est essentielle pour garantir notre capacité à financer durablement les investissements et l'entretien de nos infrastructures. Dans cette perspective, la mise à jour de notre planification financière revêtira une importance particulière. Elle nous obligera à effectuer des choix parfois difficiles, mais nécessaires. Plusieurs dépenses d'entretien deviennent aujourd'hui urgentes. Notre réseau d'eau, l'éclairage public, la sécurité routière, ainsi que les rénovations et améliorations énergétiques de nos bâtiments nécessiteront des moyens dans les années à venir.

En conclusion, les comptes 2025 constituent une bonne nouvelle pour la commune. Ils démontrent la qualité du travail accompli, la pertinence des mesures de gestion mises en œuvre et la consolidation de nos finances. Mais ils nous rappellent également qu'un bon résultat annuel ne doit jamais faire oublier les défis structurels auxquels nous faisons face. Le maire remercie l'ensemble des collaborateurs de la commune, les membres du Conseil et les commissions pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année. Grâce à cette collaboration, nous pouvons présenter aujourd'hui des comptes positifs.

Dans le cas de l'acceptation de l'entrée en matière, comme le recommande le Conseil communal, les comptes seront présentés en détail.

Entrée en matière acceptée

M. Egger présente les comptes dans les principaux dépassements.

Administration générale

Proche de ce qui est prévu, des élections cantonales se sont déroulées en 2025. Des frais de poursuites pour un montant de 6'000 francs, afin de régler plusieurs situations. Un audit au début 2025 ; pour un coût de 23'000 francs.

Ordre et sécurité

SIS Calabri a dû acquérir des nouvelles tenues, ainsi que du matériel pour les nouveaux pompiers.

Formation

La répartition selon le nombre d'élèves, ceux-ci ont diminués. Personnel d'exploitation ; une réorganisation est en cours pour la conciergerie et la voirie.

Culture sport loisirs

Rien de particulier à mentionner.

Santé

Un rééquilibrage est cours concernant la prévoyance. La sortie des aînés s'est déroulée à la halle polyvalente en 2025. UAPE ; des variations sont annoncées par la Maison de l'enfance au niveau du personnel éducatif. Suite à une erreur du système informatique, il y aurait eu une sur facturation qui sera, si elle est avérée, remboursée sur le prochain exercice.

Trafic transport

La redevance BKW est scindée en deux.

Protection environnement

Notre achat d'eau diminue, suite aux réparations réalisées à Bressaucourt. Les comptes sont équilibrés pour l'eau. Une augmentation de la contribution au SEPE. Le règlement qui concerne les déchets a été validé par l'assemblée l'automne dernier, il permet d'adapter la taxe qui concerne les déchets verts. Une prestation de tiers pour les aménagements de la Bonne Fontaine, n'a pas été prise en charge par le canton.

PH questionne sur le produit de la vente d'énergie solaire concernant les panneaux installés sur l'école.

Réponse est donnée qu'il avait été indiqué 3'500 francs au budget. Des frais d'entretien ont été facturés suite à des problèmes d'onduleurs, BKW n'a pas pu nous fournir les détails des montants. L'année précédente, nous avions 11'000 francs de rentrées et cette année 8'000 francs.

GL questionne sur les économies d'eau et les arrosages.

Réponse est donnée que la voirie arrose avec l'eau pompée dans la source.

Economie publique

La forêt voit un delta positif. Une borne de recharge a été installée, elle est accessible au public.

Finances et impôts

Les impôts exceptionnels sont de dix fois plus élevés que budgétisés, il s'agit de rattrapage 2024-2025. Les impôts sur les gains en capitaux sont plus haut également. L'augmentation du patrimoine par la réévaluation des terrains et des bâtiments est obligatoire tous les 5 ans, est de 700'000 francs (Poyie, boulangerie, laiterie de Villars et appartements de l'école à Bressaucourt). Les actions BCJ et BKW sont en augmentation. Figurent également les amortissements complets des actions EDJ et Thermoréseau.

Un excédent de revenus de 45'549.29 francs.

Un fond est déficitaire, celui des déchets pour 45'000 francs, mais le rattrapage est en cours.

PR demande ce que rapporte l'aérodrome à la commune.

Il est répondu que la SCAJ verse 12'615 francs pour le droit superficie et les taxes d'atterrissages perçues sont de 4'787 francs.

Les investissements se sont poursuivis en 2025, notamment par la rénovation du château pour laquelle nous avons reçu 117'000 francs de dons. Le remplacement des candélabres à Bressaucourt, ainsi les chantiers pour le remplacement des conduites d'eau. Le quartier du Chauffour a été terminé. Les deux derniers crédits sont en phase de consolidation. Nous avons acquis des actions EDJ, pour 27'000 francs.

Le bilan est présenté, avec les informations sur le patrimoine financier. Le fond de réserve de politique budgétaire est alimenté de 300'000 francs. L'évolution de l'endettement brut et de la dette nette sont renseignés par un graphique. En 2025, l'endettement brut par habitant est plus de 10'000 francs, le seuil critique émis par le canton est de 10'000 francs. Pour les

liquidités, l'emprunt de 2 millions nous pèse considérablement, le remboursement annuel nous diminue les liquidités. Le crédit bancaire court jusqu'en 2029.

GL questionne sur le nombre d'habitants qui est en diminution.

Les parcelles privées non vendues ont été répertoriées, certaines ont été vendues et sont en cours de construction. Un vieillissement de la population est évident.

Question est posée sur l'avancée de la future zone à bâtir, réponse est donnée que notre Plan d'aménagement local est entré en vigueur au début 2024 et que l'étude pourra débuter.

PH relève qu'au bilan, figure une dette sur la station de traitement à Bressaucourt. Le bâtiment se détériore, il faudrait trouver une solution. Des coûts d'électricité sont à payer.

M. Laurent Choulat répond que l'on doit amortir ce montant, la station n'est plus en fonction. On ne peut plus pomper, la station ne peut plus être utilisée en temps que telle. Renseignements ont été pris pour utiliser de l'eau pour les agriculteurs, ceci n'est pas autorisé. C'est un bâtiment technique, il y a des pompes à l'intérieur.

Dépassements budgétaires ; redistribution au niveau du personnel de la conciergerie et de la voirie, par des écritures comptables : 2'687.80 francs. Rattrapage transitoire pour l'action sociale : 224'091.70 francs. Un gain pour la forêt : 84'294.75 francs. Une économie sur les intérêts qui avaient été budgétisés de 16'927.35 francs. La réévaluation du patrimoine financier, qui n'avait pas été budgétisé, pour un montant de 683'684.90 francs. Les amortissements des actions Thermoréseau et EDP : 171'998 francs. Le fond de politique budgétaire est alimenté de 300'000 francs.

Le président M. Lionel Richard renseigne que les dépassements qui ne sont pas de la compétence du Conseil, sont à voter.

Pour la Commission des finances, Mme Izzi prend la parole et donne connaissance du rapport, au nom de la commission il est proposé d'accepter les comptes 2025.

L'organe de révision officiel BDO a fait un rapport pour l'assemblée communale. Le Président donne lecture des principaux chapitres. Les comptes sont conformes à la législation en vigueur et recommande à l'assemblée communale de les approuver.

Mis au vote des dépassements budgétaires qui ont été présentés ; ils sont acceptés par l'assemblée.

Mis au vote des comptes 2025 tels que présentés ; ils sont approuvés à l'unanimité.

3. Informations communales

M. Frédéric Balmer renseigne concernant le projet de couverture de la place du skater ; le projet de couverture de la place du skater poursuit son avancement. Plusieurs éléments ont été précisés ces dernières semaines, notamment concernant le bruit et la planification générale. Les objectifs poursuivis consistent à garantir une bonne intégration de l'ouvrage dans son environnement, à maîtriser les nuisances potentielles pour le voisinage et à assurer une exploitation réaliste et proportionnée de l'installation. Une séance d'information et d'échange avec les riverains directement concernés est prévue le lundi 29 juin 2026. L'objectif sera de présenter l'état du projet, d'expliquer les réflexions en cours et de recueillir les remarques du voisinage avant la poursuite du dossier.

M. Balmer informe concernant le concept de circulation (zones 20-30 km/h) le travail relatif au nouveau concept de circulation et à la mise en place de zones 20 et 30 km/h touche à sa fin. Ce projet vise principalement à améliorer la sécurité, à modérer le trafic et à renforcer la qualité des cheminements, notamment pour les piétons, les enfants et les usagers les plus vulnérables. Le dossier est en cours de finalisation. Une séance d'information à la population sera organisée prochainement, vraisemblablement au mois de septembre, afin de présenter

les principes retenus, les mesures envisagées ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre. Le projet fera ensuite l'objet d'un dépôt public, conformément à la procédure applicable. La population pourra ainsi prendre connaissance du dossier complet et faire valoir ses observations dans le cadre prévu à cet effet. Les dates précises de la séance d'information et du dépôt public seront communiquées en temps utile par les canaux habituels de la Commune. Enfin, les crédits nécessaires à la mise en œuvre des mesures devront faire l'objet d'une décision lors d'une prochaine assemblée communale.

Mme Valérie Voisard Bourquard renseigne que la commune a passé le réaudit Gold dernièrement, qui se déroule tous les 4 ans. Le rapport est encore attendu, mais il semble que nous avons brillamment réussi ce réaudit.

Les travaux du château sont en cours de finalisation, les armoiries de Bressaucourt et Fontenais seront peintes au-dessus de la porte d'entrée.

La commune de Fontenais a été retenue avec quatre autres communes, pour le projet Jardins vivants, subventionnés par le canton et la BCJ. Le travail de fond a démarré ainsi que les actions liées au projet.

Mme Julie Hennin informe que sur les manifestations à venir : le 23 juin le Groupe coutumes organise la traditionnelle friture. Les 4 et 5 juillet la fête aux cerises sera mise sur pied à Bressaucourt.

4. Divers

CP était intervenu lors d'une assemblée, concernant la plantation d'une haie à proximité de la place de jeux, qu'en est-il ?

La conseillère en charge renseigne qu'un devis avait été demandé à l'ancienne tenancière de la jardinerie, avec le nouveau repreneur le suivi n'a pas été réalisé. La haie sera intégrée au projet Jardins vivants.

CPrenex questionne concernant les informations communales, les tous ménages ne sont pas toujours distribués dans toutes les boîtes aux lettres. La commune pourrait mettre en place un système d'information plus simple ; éventuellement en s'abonnant à un flux ou pour faciliter la communication.

Le Conseil prend bonne note des remarques.

PH salue l'initiative des autorités pour le concours jardins fleuris, mais que propose le Conseil pour ses aménagements et le fleurissement ?

Il est répondu que le dossier est en cours, une séance va réunir les personnes concernées.

AF fait savoir qu'il a reçu une facture de la commune par Ebill avec des mauvaises dates, et des chiffres qui ne sont pas réalistes.

Le problème est connu, il est en cours de résolution.

PR demande qui est responsable des fauchages en bord de la route de Bressaucourt – Fontenais, la circulation est dangereuse et un accident pourrait arriver.

M. Fabrice Briot répond qu'il s'agit d'un secteur agricole, les entretiens des bords de chemins sont la responsabilité des agriculteurs pour le fauchage en bord des parcelles. Le règlement explique bien les détails.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, le président M. Richard clôt l'assemblée, en remerciant les participants. Il souhaite une belle soirée à toutes et tous.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Lionel Richard

La secrétaire :

Sylvie Gigon Rotunno